



FICHE PRATIQUE · FIQH MĀLIKITE

La zakāt

الزَّكَاةُ

Qui doit la payer, sur quels biens, combien et à qui : l'essentiel de l'aumône obligatoire selon l'école mālīkite, avec un exemple de calcul.



Toutes nos ressources

Scannez pour ouvrir
taha-academy.com

Un pilier de l'islam

رُكْنٌ مِنْ أَرْكَانِ الْإِسْلَامِ

La zakāt est la part de ses biens que le musulman doit verser chaque année, à des conditions précises, à des bénéficiaires fixés par le Coran. Le mot signifie à la fois « purification » et « croissance » : elle purifie celui qui la donne et fait grandir ce qui reste.

وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ

« Accomplissez la prière et acquittez la zakāt. »

Al-Baqara, 2 : 43

خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا

« Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les fais grandir. »

At-Tawba, 9 : 103

Le Prophète ﷺ a cité la zakāt parmi les cinq piliers sur lesquels l'islam est bâti (al-Bukhārī, n° 8 ; Muslim, n° 16, d'après Ibn 'Umar). Elle est obligatoire par le Coran, la Sunna et le consensus.

Les conditions

الشُّرُوطُ

La zakāt est due sur un bien lorsque ces conditions sont réunies :

Condition	Explication
La propriété complète	Le bien appartient pleinement à la personne, qui peut en disposer.
Le seuil (niṣāb)	Le bien atteint une quantité minimale fixée par la Sunna.
L'année lunaire (ḥawl)	Le seuil est détenu pendant une année lunaire complète. Exceptions : les récoltes (au moment de la récolte) et les mines.
L'islam et la liberté	La zakāt est une adoration propre au musulman.

Selon l'école mālikite, la zakāt est due aussi sur les biens de l'enfant et de la personne privée de raison : c'est leur tuteur qui la verse.

Les biens soumis à la zakāt

الْأَمْوَالُ الزَّكَوِيَّةُ

Bien	Seuil (niṣāb)	Taux
Or	20 dinars, soit environ 85 g d'or	2,5 %
Argent	200 dirhams, soit environ 595 g d'argent	2,5 %
Monnaie, épargne, comptes	Valeur du seuil de l'or ou de l'argent (voir plus bas)	2,5 %
Marchandises du commerce	Valeur du seuil, estimée au prix du marché	2,5 %
Récoltes (céréales, dattes, raisins secs...)	5 awsuq, soit environ 600 kg	10 % sans irrigation, 5 % avec irrigation
Bétail (ovins, caprins, bovins, camelins)	Selon l'espèce (tableau ci-dessous)	Têtes de bétail

Pour les récoltes, l'école mālikite vise les denrées de base que l'on peut stocker, comme le blé, l'orge, le riz, le mil, le maïs, les dattes et les raisins secs, ainsi que certaines graines à huile. Le Prophète ﷺ a dit : « Il n'y a pas d'aumône sur moins de cinq awsuq » (al-Bukhārī, n° 1447 ; Muslim, n° 979) et : « Sur ce qu'arrose le ciel, le dixième » (al-Bukhārī, n° 1483).

Le bétail

زَكَاةُ الْأَنْعَامِ

Espèce	Nombre de têtes	Ce que l'on donne
Ovins et caprins	40 à 120	1 tête
	121 à 200	2 têtes
	201 à 399	3 têtes, puis 1 par centaine
Bovins	30	1 jeune bovin (tabī)
	40	1 bovin plus âgé (musinna)
Camelins	5 / 10 / 15 / 20	1 / 2 / 3 / 4 moutons
	25 et plus	des chamelles, selon un barème détaillé

Le barème vient de la lettre d'Abū Bakr sur la zakāt (al-Bukhārī, n° 1454). L'école mālikite le fait porter aussi sur le bétail nourri à l'étable et sur les bêtes de travail.

Le commerçant

زَكَاةُ عُرُوضِ التِّجَارَةِ

Le commerçant permanent (mudīr)

Il achète et vend sans cesse. Une fois par an, il évalue son stock au prix du marché, y ajoute son argent et ses créances sûres, et verse 2,5 % du total.

Le commerçant qui stocke (muḥtakir)

Il garde une marchandise en attendant un bon prix. Il ne paie qu'à la vente, pour une seule année, même s'il l'a gardée plusieurs années.

Un exemple de calcul

مَثَالُ تَطْبِيقِيٍّ

Aïcha possède 4 000 € d'épargne depuis une année lunaire complète, au-dessus du seuil.

Zakāt : $4\,000 \times 2,5\% = 100 \text{ €}$

Selon l'école mālikite, les dettes que l'on doit soi-même se déduisent de l'argent avant de calculer la zakāt, mais ne se déduisent ni des récoltes ni du bétail.

À qui la verser ?

مَصَارِفُ الزَّكَاةِ

إِنَّمَا الصَّدَقَاتُ لِلْفُقَرَاءِ وَالْمَسْكِينِ وَالْعَامِلِينَ عَلَيْهِ وَالْمُؤَلَّفَةِ قُلُوبُهُمْ وَفِي الرِّقَابِ وَالْغَارِمِينَ وَفِي سَبِيلِ اللَّهِ وَابْنِ السَّبِيلِ

« Les aumônes sont destinées aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui les collectent, à ceux dont on veut rallier les cœurs, à l'affranchissement des esclaves, aux endettés, dans le chemin d'Allah et au voyageur. »

At-Tawba, 9 : 60

On ne verse pas sa zakāt à ses parents, à ses enfants ni à son conjoint, dont on a déjà la charge. On peut en revanche la verser à ses frères, sœurs, oncles ou cousins dans le besoin, s'ils ne sont pas à sa charge.

La zakāt de la rupture du jeûne

زَكَاةُ الْفِطْرِ

Elle est due pour chaque musulman, petit ou grand, à la fin du Ramaḍān : un ṣā' (environ 2,5 kg) de l'aliment de base du pays, par personne (al-Bukhārī, n° 1503 ; Muslim, n° 984, d'après Ibn 'Umar). Le chef de famille la verse pour ceux dont il a la charge, avant la prière de l'Aïd ; on peut l'avancer d'un ou deux jours.

Les points de divergence

مَسَائِلُ الْخِلَافِ

Question	École mālikite	Autres avis
Bijoux portés par une femme	Pas de zakāt sur les bijoux permis et utilisés	Les ḥanafites la rendent obligatoire
Zakāt al-fiṭr en argent	En nourriture, selon l'avis connu	Les ḥanafites permettent de la verser en argent
Bétail nourri ou de travail	Zakāt due	La majorité ne la doit que sur le bétail en pâturage libre

Ce qui est moins sûr

- **Le seuil de la monnaie actuelle.** Les billets n'existaient pas au temps du Prophète ﷺ. Les savants contemporains les assimilent à l'or et à l'argent, mais divergent : certains retiennent le seuil de l'or (plus élevé), d'autres celui de l'argent (plus favorable aux pauvres). Renseignez-vous sur le seuil retenu dans votre pays.
- **Les équivalences en grammes et en kilos** (85 g, 595 g, 600 kg, 2,5 kg) sont des estimations : les mesures anciennes ont été converties de plusieurs façons.
- **Les cas complexes** (entreprise, actions, épargne retraite, dettes importantes) demandent l'avis d'un savant qualifié.

Pour aller plus loin

لِلتَّعَمُّقِ

- Manuel de fiqh · Niveau 2 : la zakāt, le jeûne, le pèlerinage → taha-academy.com/bibliotheque/101
- Kit de révision du Manuel de fiqh · Niveau 2 → taha-academy.com/bibliotheque/104
- Le guide du jeune diplômé musulman (la zakāt sur son épargne) → taha-academy.com/bibliotheque/129

Sources : le Coran ; al-Bukhārī et Muslim ; Mālik, al-Muwaṭṭa' ; Ibn Abī Zayd al-Qayrawānī, ar-Risāla ; Khalīl, al-Mukhtaṣar ; Ibn Rushd, Bidāyat al-mujtahid.



APPRENDRE · COMPRENDRE · AGIR

Cette fiche fait partie de la collection de TAHA ACADEMY : des formations, des fiches pratiques, des ouvrages et une bibliothèque en ligne pour relier la foi à la vie d'aujourd'hui.

Pour la suite : le Manuel de fiqh · Niveau 2 (la zakât, le jeûne, le pèlerinage et le sacrifice) et son kit de révision.



Continuer sur le site

Fiches, manuels, articles
taha-academy.com

« Apprendre, comprendre, agir. »